

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 005-1258/09/CC

■ Attribution d'une subvention pour le développement du pôle de compétitivité Pégase - Approbation d'une convention **DDEAIAG 09/2944/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La filière aéronautique est prépondérante en région PACA avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 35 000 emplois. Elle représente 30 % de la recherche-développement régionale, ce qui permet notamment à la région PACA d'être le leader mondial de la production d'hélicoptère et le leader européen concernant les satellites et essais.

Appuyé sur ces compétences, le pôle de compétitivité « Pégase », a pour ambition de créer une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux répondant à l'émergence d'usages nouveaux. Ces technologies sont principalement destinées à la protection des personnes et au développement des territoires.

L'association est composée à ce jour de 101 adhérents issus des mondes académique et industriel. Parmi ceux, on peut citer Eurocopter, Dassault, Avera TA, Weir Valves, ou encore Centrale Marseille, l'ONERA et l'INRIA.

A ce jour, sur Marseille Provence Métropole, 13 entreprises telles que Eurocopter, Cybernétix et le Groupe Bonnans, représentant plus de 7 000 emplois, 9 laboratoires de recherche (Institut de Recherche sur les Phénomènes Hors Equilibre, L2MP ...), l'Ecole Centrale font parties du pôle Pégase.

L'association « Pégase » a pour mission de conduire les projets d'accompagnement pérennisant la dynamique de ce domaine sur le territoire et de générer durablement de la valeur ajoutée et de la compétitivité, en structurant et en développant la filière aéronautique et spatiale en région appuyé sur le potentiel existant.

L'objectif de l'association « Pégase » est de développer de nouveaux usages et de nouvelles technologies afin de créer 10 000 emplois sur 10 ans.

Les nouveaux usages concernent :

- la surveillance de site confiné,
- l'intervention en milieu hostile,
- le transport en toute condition,
- le transport de charges lourdes.

Les nouvelles technologies sont relatives :

- aux drones, dirigeables et aéroptères,
- les systèmes et systèmes d'évitement d'obstacles,
- la vision en tout temps.

2008 a été la première année de plein exercice du pôle.

Sur les 7 projets déposés lors de l'appel à projet VI, 5 projets ont reçu une décision de financement positive. 8 autres projets ont été déposés lors de l'appel à projet VII, l'instruction est en cours de finalisation. Si l'on considère l'exercice 2007 (non plein) et l'exercice 2008, ce sont 9 projets qui ont reçu un financement pour un budget global de 39 millions d'euros. Le montant des subventions représentant 18 millions d'euros.

Des actions de promotion de la filière ont également été organisées : le pôle a en effet organisé et participé à de nombreuses manifestations qui ont permis de renforcer la visibilité de la filière aéronautique et spatiale, notamment :

- Journées sur l'entrepreneuriat de la CCIMP.
- Workshop dédié aux drones : réunion d'une soixantaine d'acteurs industriels, autorités de réglementation...

Le pôle a également mis en œuvre des actions visant à animer le réseau : 4 clubs affaires ont notamment été organisés en 2008.

Les thèmes de travail ont été : les solutions de financement ou encore l'international.

Le plan d'actions 2009 met en avant 5 axes forts d'animation et d'ingénierie des projets du pôle :

L'émergence des projets : il s'agit de reconduire les groupes de travail qui ont pour objectif de faire émerger des projets de R & D soutenant la filière, en formalisant et en donnant une réalité industrielle aux idées identifiées.

La construction de projets de R & D : c'est une des missions phares du pôle. Il s'agit de monter, labelliser et obtenir les financements de projets de R & D. L'objectif 2009 est d'assurer l'ingénierie pour un volume projets financés à hauteur de 30 à 50 millions d'euros.

Le développement du cluster : le développement de la filière nécessite le renforcement de la structuration de la filière en fédérant des adhérents, en menant des actions collectives et en assurant la promotion et l'animation de la filière.

La valorisation des projets de R & D financés : développer des outils d'accompagnement aux projets financés pour optimiser les retombées des projets en emplois. L'objectif est de permettre le doublement du nombre d'emplois sur la filière pour les projets bénéficiant de ces méthodes.

Un effort particulier sera également porté sur l'optimisation de l'organisation du pôle. En effet, de nouvelles compétences compléteront l'équipe et une comptabilité analytique sera mise en place.

De son côté, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soutien la filière aéronautique notamment :

- en finançant la gouvernance et l'animation du pôle,
- en mettant en relation le pôle avec les acteurs économiques et académiques du territoire de la Communauté urbaine,
- en construisant une offre foncière et immobilière avec :
 - o le Technopôle de Château-Gombert pour le volet innovation scientifique et technologique,
 - o les zones d'activités nord-ouest de Marignane et Saint-Victoret pour la formation, les fonctions tertiaires et les sous-traitants.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, largement concernée sur son territoire par cette filière et par les développements qu'elle soutient du leader mondial Eurocopter, affirme son soutien à l'association « Pégase » dont l'objectif est de valoriser ces secteurs d'activités porteurs pour l'économie locale.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association PEGASE.

Une convention précisant ses modalités d'attribution est annexée.

Le budget prévisionnel de l'association « Pégase » pour 2009 s'élève à 1 141 000 euros

INTITULE DES DEPENSES	HT
<i>Achats</i>	
Achat d'études et prestations de services	80 000 Euros
Achat fournitures	10 000 Euros
Achat de marchandises	
<i>Services Extérieurs</i>	
Sous-traitance générale	380 000 Euros
Locations	
Etudes et recherches	
Divers	
<i>Autres services extérieurs :</i>	
Personnel détaché à l'Association	310 000 Euros
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
Publicité, public, relations publiques.	
Déplacements, missions et réceptions	40 000 Euros
Frais postaux et frais de télécom	20 000 Euros
<i>Charges de personnel</i>	
Salaires	88 000 Euros
Charges sociales	42 000 Euros
Autres charges	
<i>Autres charges gestion courante</i>	
<i>Dotations aux amortissements</i>	
Dotations aux amortissements des immob. Incorporelles et Corporelles	
<i>Emplois et contributions en nature</i>	
Locaux et matériels	89 000 Euros
Prestations	
Personnel bénévole	82 000 Euros
Total dépenses	1 141 000 Euros
RESSOURCES	HT
Subventions	
<i>Etat</i>	
FRED 2009	250 000 Euros
DRIRE	100 000 Euros
<i>Union Européenne</i>	
FEDER	125 000 Euros

<i>Conseil Régional Paca</i>	125 000 Euros
<i>Départements</i>	
CG13	20 000 Euros
CG83	20 000 Euros
CG06	40 000 Euros
<i>EPCI</i>	
Agglopoie Provence	30 000 Euros
Ouest Provence Istres	25 000 Euros
CANCA	20 000 Euros
MPM	20 000 Euros
CPA	30 000 Euros
TPM	15 000 Euros
<i>Autofinancement</i>	
Prestations de services	
Ventes de marchandises	
Cotisations	150 000 Euros
Produits divers de gestion courante	
<i>Autres fonds propres</i>	
<i>Contributions en nature (3)</i>	
Valorisation du bénévolat	82 000 Euros
Prestations en nature	89 000 Euros
Dons en nature	
Total ressources	1 141 000 Euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'association Pégase pour le développement du pôle de compétitivité « Pégase »
- La cohérence des actions de ce pôle de compétitivité avec la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, votée au Conseil de communauté du 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 Euros à l'association Pégase pour le développement du pôle de compétitivité « Pégase ».

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Pégase.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Chapitre 67, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopoles
Et Agglomération numérique, Université, recherche

Francis GIRAUD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI